

Santé et sécurité des emplois :

Tout n'est pas rose dans le vert

Lydie Gaudier ■ Juin 2017

Les syndicats sont convaincus « qu'il n'y a pas d'emploi sur une planète morte » comme le souligne le slogan de la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et que, par conséquent, la protection de l'environnement n'est plus la cerise sur le gâteau mais une condition indispensable à la survie de l'économie dans un contexte où les grands équilibres naturels sont menacés.

La transition vers une économie bas carbone et l'innovation technologique qui en découlera devrait créer un million d'emplois dans l'Union européenne d'ici 2020. Mais de quels emplois s'agit-il ?

Diverses définitions de ce qu'est un « emploi vert » coexistent mais, d'une manière générale, il s'agit d'emplois qui contribuent à réduire l'impact de la production de biens et services sur l'environnement ou à le restaurer.

Ils peuvent se retrouver dans tous les secteurs d'activités : de la diplomatie aux salons de coiffure.

Il s'agit de nouveaux métiers ou de métiers déjà existants qui intègrent le souci de la préservation des ressources et de la protection de l'environnement. On parle alors d'emplois « verdissants ». Il n'est pas toujours facile de les identifier, en raison des difficultés à estimer le degré de « verdissement » actuel ou potentiel des différents métiers.

L'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse et le recyclage des déchets sont les domaines de l'économie verte qui enregistrent la croissance la plus rapide. Les transports et les procédés de fabrication (biotechnologies, chimie verte, nanomatériaux) utilisés dans l'industrie, l'agriculture ou la construction sont également des secteurs en mutation.

Cependant, une transition socialement juste exige la création d'emplois non seulement « verts » mais également assortis de conditions de travail décentes notamment en termes de protection de la santé et de la sécurité : organisation de formations aux nouvelles compétences vertes ; de systèmes de protection sociale forts et efficaces pour protéger les travailleurs employés dans les secteurs en déclin qui risquent de perdre leur emploi et de devoir se reconvertir.

Et le respect de ces critères ne va pas forcément de soi en fonction du modèle économique plus ou moins capitaliste et des contraintes budgétaires qui prévaudra ces prochaines années.

■ Trois scénarii économiques, trois types de risques

C'est ainsi que, l'OSHA (Agence européenne pour la Santé et la Sécurité au travail) a rendu public, fin 2014, une étude¹ passant en revue l'évolution probable du travail dans les emplois verts d'ici 2025 et visant à déterminer les problèmes que ceux-ci risquent d'engendrer en termes de santé et sécurité au travail.

Le champ de l'étude a été volontairement limité aux emplois utilisant ou étant directement concernés par les nouvelles technologies, même si les différentes définitions de ce qu'est un emploi vert englobent des réalités beaucoup plus larges.

Elle se base sur trois scénarii liés à l'évolution du contexte socio-économiques et politique. Le scénario « le profit d'abord » anticipe que la croissance de la consommation et la recherche de profit l'emportera sur les exigences de préservation de l'environnement et de conditions de travail. Le scénario « vert intense » table sur la prédominance de la préoccupation écologique au sein de la société par rapport à la croissance économique avec d'autres conséquences pas forcément favorables sur la santé et la sécurité des travailleurs. Le scénario « gagnant-gagnant », enfin, est présenté comme le plus équilibré et prometteur sans pour cela être exempt de risques.

¹ <https://osha.europa.eu/fr/emerging-risks/green-jobs>

Quoiqu'il en soit, en fonction de la manière dont la transition économique se met en place à l'intérieur de ces trois scénarii, des risques différents mais réels pour la santé et la sécurité des travailleurs apparaissent dans 26 domaines technologiques.

Dans le scénario « le profit d'abord », une dualisation importante risque de s'accroître entre les travailleurs formés aux nouvelles compétences vertes qui bénéficieront de conditions de travail favorables et les autres qui seront contraints d'accepter les emplois les plus pénibles. Des pressions politiques et économiques pourraient également conduire à négliger les préoccupations de santé et de sécurité.

Au contraire, dans le scénario « vert intense », la décentralisation de la production et le développement des emplois indépendants rendraient difficile le respect des normes de santé et de sécurité. Dans le même temps, la tendance marquée faute de moyens financiers à la réparation d'équipements anciens plutôt qu'à l'acquisition d'équipements performants renforcerait les risques au niveau de la maintenance, de même que la subsistance de nombreux emplois manuels notamment dans le secteur des déchets.

Dans le scénario « gagnant-gagnant » intitulé également « Pour une croissance écologique », la rapidité du déploiement des nouvelles technologies innovantes et les besoins croissants de main d'œuvre disposant de compétences vertes pourraient amener à négliger la prise en compte des risques en matière de santé et de sécurité.

La décentralisation des lieux de travail et la sous-traitance, un défi pour les organisations de travailleurs mais aussi pour la santé et la sécurité

D'une manière générale, l'étude de l'OSHA identifie de nombreux défis au niveau des risques de santé et de sécurité dans les emplois verts qui sont liés à la décentralisation des processus et des lieux de travail, à l'utilisation de nouveaux matériaux y compris écologiques dont on ne connaît pas les risques, aux conflits potentiels entre les objectifs de protection de l'environnement et de santé et de sécurité des travailleurs, aux exigences de rentabilisation rapide des investissements, à l'automatisation, à la dépendance croissante vis-à-vis de l'électricité, à la polarisation de la main d'œuvre, au développement des activités de maintenance, à l'économie zéro-déchets.

A titre d'exemple, la décentralisation des lieux de travail, du fait de la production décentralisée d'énergie renouvelable et de l'augmentation de la sous-traitance, rend difficile le contrôle des procédures et la sensibilisation des travailleurs.

Le développement du photovoltaïque expose les travailleurs du secteur, en plus des risques traditionnels de la construction, à des produits chimiques extrêmement toxiques notamment lors du traitement des déchets. Ils restent sous tension, même une fois l'électricité coupée, pouvant occasionner des électrocutions lors des interventions d'urgence.

Le recours aux matériaux recyclés, notamment dans la construction, confrontent les travailleurs à des risques nouveaux.

Les batteries qui permettent le stockage de l'électricité dans les voitures électriques présentent des risques d'incendie et d'explosion lors de leur manipulation, d'exposition à des substances chimiques ou encore d'électrocution.

En Wallonie, le secteur des déchets particulièrement impacté

Philippe Vigneron, conseiller à la Centrale générale FGTB confirme la réalité des risques encourus par les travailleurs, par exemple, dans le secteur des déchets en Wallonie.

Pour parvenir à une économie « zéro déchets », les travailleurs situés à la fin de la chaîne de production sont exposés à une vaste gamme de matériaux, y compris des nouveaux matériaux pour lesquels on n'a pas suffisamment de recul pour en analyser les dangers et dont la traçabilité est insuffisante.

On observe d'ores et déjà sur le terrain des taux d'occurrence anormale de certaines pathologies graves chez les travailleurs de certains sites d'exploitation sans que des mesures adéquates soient prises au niveau de la prévention ou de la reconnaissance de ces pathologies comme maladies professionnelles.

Pourtant, les employeurs refusent le dialogue, se retranchant derrière le fait qu'il s'agit d'une problématique fédérale.

Or, pour rendre la transition économique et les emplois verts réellement durables, nous devons faire en sorte qu'ils bénéficient non seulement à l'environnement, mais aussi à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Un véritable défi

Les dernières estimations de l'OSHA révèlent que les blessures et maladies d'origine professionnelle coûtent à l'UE environ 467 milliards d'euros par an. À lui seul, le coût des cancers d'origine professionnelle s'élève à 119,5 milliards d'euros.

Pour y faire face, il est important que ces risques soient reconnus et fassent l'objet d'un débat public. Il faut aussi que la concertation sociale s'adapte aux évolutions du tissu économique liées au développement de l'économie circulaire et notamment à l'interdépendance croissante entre les entreprises et au développement des activités de services autour du produit.

C'est l'occasion de remettre à l'ordre du jour la revendication en faveur de la création de Comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) au niveau des zonings industriels et d'encourager les représentants des travailleurs à travailler en réseau, y compris de manière informelle que ce soit au sein d'une même filière ou d'une zone d'activité.

Le défi est de convaincre et de construire un rapport de force. Les chefs d'entreprises sous la pression de leurs actionnaires veulent un retour sur investissement dans les deux ans. Les citoyens, quant à eux assimilent écologie et bien-être. Beaucoup voient dans la technologie, le remède permettant de consommer toujours plus, en polluant toujours moins. La réalité n'est pas si simple.

La transition bas carbone doit se mettre en place jour après jour. Elle nécessite de revoir en profondeur le cadre réglementaire, fiscal et culturel que nous connaissons, sans quoi elle risque d'accoucher d'une souris. Elle doit aussi être l'occasion de redonner du sens et de la qualité au travail.